

L'immigration—Loi

sonnes sont arrivées à l'aéroport de Toronto et ont demandé à recevoir le statut de réfugiés. Ces personnes qui étaient des sikhs ont déclaré qu'elles voulaient créer leur propre patrie et que le gouvernement indien les maltraitait politiquement. Les gens de ma localité étaient divisés à propos de cette affaire. Il y avait une assemblée, un temple sikh qui demandait que le gouvernement traite ces gens avec clémence. C'était les partisans d'un juste milieu. Il y avait par ailleurs un autre groupe, l'East-Asian Workers Association qui appuyait fortement les revendications de ces gens qui étaient des réfugiés en puissance. À côté de cela, il y avait de nombreuses autres personnes—des parents même du premier groupe—faisant partie de la Malton Asian Senior Citizens Association qui étaient absolument contre le principe qu'il puisse jamais y avoir des réfugiés indiens. Ils se sentaient insultés par une telle affirmation. Ma localité était donc divisée par cette question. Si les gens de ma localité ne savaient pas quoi faire, comment peut-on demander à un de nos fonctionnaires de s'y retrouver lorsque ces gens descendent à l'aéroport? Il y a la bousculade et, bien souvent, de 50 à 100 personnes qui descendent d'un seul coup d'un appareil. Ils parlent une langue incompréhensible et sont très différents culturellement de nous. Ils ne se rendent pas compte de ce que nos fonctionnaires leur demandent et nos fonctionnaires ne peuvent pas se faire une idée des renseignements qu'ils leur fournissent.

Nous ne voulons pas que ces gens soient victimes de consignes appliquées aveuglément et qu'ils soient mis arbitrairement à la porte de notre pays. Nous voulons être sûrs de les traiter de façon juste, car nous vivons dans un pays démocratique et civilisé. Nous voulons être sûrs de cela. Certains ont été gardés à vue, car ils n'avaient pas suffisamment d'argent pour prouver qu'ils allaient revenir. Ils ne pouvaient pas fournir cette caution. Quant à leurs parents, ils ne voulaient pas le faire. Moins de 10 p. 100 de ces réfugiés ont donc été gardés à vue, parce qu'ils ne pouvaient pas offrir cette garantie. Mais le reste, soit plus de 90 p. 100 ont été lâchés dans la ville de Toronto. Maintenant, on les ramène un par un, sans bavures, honnêtement. Ils reviennent, se pourvoient en appel et parlent à nos fonctionnaires de façon calme, délibérée, et plaident leur cause de façon légale. Certains ne gagnent pas, mais ils peuvent en appeler de la décision rendue. Pourquoi ont-ils ce droit? Parce que nous vivons dans un pays civilisé et démocratique et que nous ne faisons pas fi des procédés justes, démocratiques et civilisés au nom d'une pseudo-efficacité qu'invente le député de York-Nord.

Monsieur l'Orateur, dans un pays démocratique, il faut se rendre compte de l'importance de la légalité. On ne peut pas laisser n'importe qui nous convaincre qu'il se justifie de court-circuiter nos traditions démocratiques. Il faut partir du principe que nos méthodes ne sont pas infaillibles et qu'il faut prendre le temps de vérifier la façon dont nous faisons les choses, et ce, par des appels en bonne et due forme. Il faut permettre aux gens de plaider leur cause. Nous devons nous souvenir de la phrase touchante qu'a prononcée Winston Churchill lorsqu'il a déclaré en substance que la démocratie était une forme de gouvernement inefficace, mais que nous allions la conserver parce que nous ne pouvions rien trouver de mieux.

Des voix: Bravo!

L'hon. Bud Cullen (Sarnia-Lambton): Monsieur l'Orateur, je suis heureux d'avoir l'occasion de prendre la parole au sujet

de ce projet de loi car je tiens à dire à la population canadienne que ce projet de loi a été présenté par un député et n'a pas à ma connaissance l'appui du parti progressiste-conservateur. Je suis persuadé que les ex-députés d'Egmont et de Hamilton, qui étaient les critiques de l'opposition en matière d'immigration lorsque j'ai eu l'honneur de présenter ce projet de loi, seraient consternés par les dispositions de celui-ci.

M. Gamble: Venez-en au fait!

M. Cullen: Le député me dit d'en venir au fait. Il a fait allusion à McCarthy, l'individu que l'on croyait être un membre de l'IRA et qui était à Vancouver où il en a coûté quelque \$10,000 pour régler cette affaire. En fait, il n'a pas été arrêté parce qu'il était entré illégalement au Canada. Il a été arrêté à la suite de quelque délit mineur et il a été soupçonné d'être l'individu que la Gendarmerie royale recherchait, ce qu'il a nié. Supposons pour un moment qu'il n'ait pas été M. McCarthy. Supposons qu'il ait été quelqu'un d'autre. Ne croyez-vous pas que nous nous serions placés dans une situation ridicule si nous avions déclaré: «La Gendarmerie royale dit que cet individu est M. McCarthy et, pour ce qui nous concerne, cela nous suffit»? De quoi aurions-nous eu l'air si nous l'avions mis à la porte en disant qu'il était ici illégalement? Non, la justice a suivi son cours normal dans son cas, comme tous les Canadiens et ceux qui vivent à l'intérieur de nos frontières sont en droit de l'attendre. Cela nous a coûté \$10,000, mais l'intérêt de la justice canadienne valait bien cela. Vous vous imaginez la scène si nous l'avions arrêté et chassé du pays? Nous l'aurions sûrement fait en vertu du bill à l'étude, même si nous nous trompions de personne. Une fois de plus, nous aurions eu l'air ridicule, monsieur l'Orateur.

Je ne parviens pas à comprendre pourquoi, au XX^e siècle, alors que nous nous efforçons d'humaniser notre loi sur l'immigration en rédigeant une toute nouvelle loi, on vient proposer une chose pareille deux ou trois ans plus tard sous prétexte de l'améliorer. C'est une honte, et dieu merci! Elle est proposée par un simple député et non pas par l'opposition.

Je vous remercie, monsieur l'Orateur.

[*Français*]

M. Marcel Prud'homme (Saint-Denis): Monsieur le président, je remercie d'abord mes préopinants de m'avoir laissé au moins quelques minutes pour dire que je suis en profond désaccord avec le projet de loi présenté par mon collègue, le député de la région de Toronto, soit de York-Nord (M. Gamble). Je voudrais simplement attirer son attention sur un fait historique.

[*Traduction*]

J'aimerais attirer son attention pour un moment et lui rappeler que son parti fut défait à la Chambre le 5 février 1963. Il fut défait par 142 voix contre 111. S'il y a une leçon que nous devrions en tirer, il y a une leçon que devrait en tirer mon collègue, membre, très actif, je le reconnais, du comité permanent des affaires extérieures et de la défense nationale. La leçon, c'est que les vues exprimées dans le bill qu'il nous a présenté aujourd'hui sont étroites. Je ne dis pas qu'il a l'esprit étroit, mais son attitude est plutôt fermée quand il s'agit des lois canadiennes sur l'immigration et de la nature même du Canada.